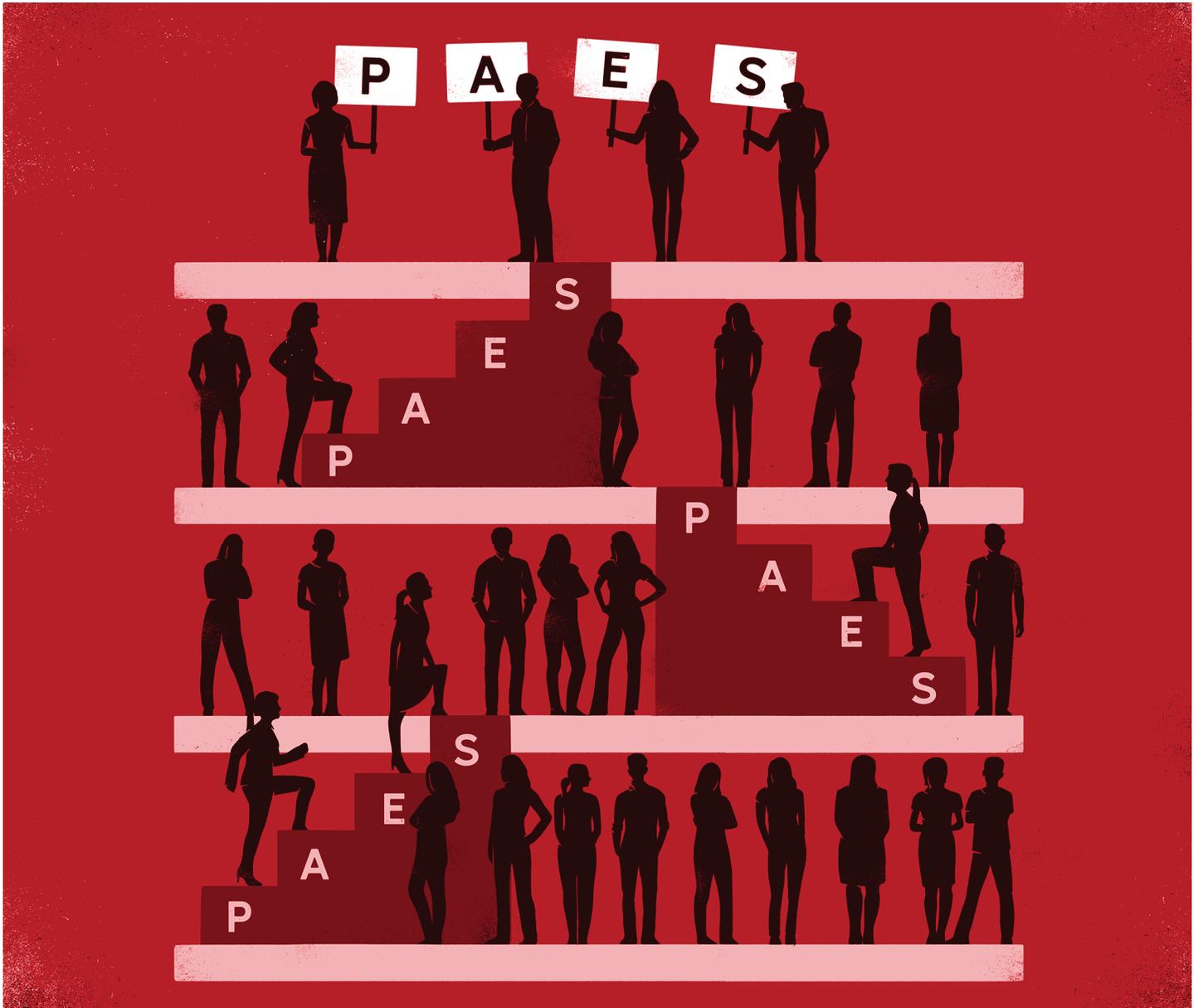


Un portrait et une analyse pour l'égalité

Activité 5



Présenté par le comité de la condition des femmes de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) avec la collaboration de l'équipe de formation syndicale

Un portrait et une analyse pour l'égalité

Fiche d'animation

Saviez-vous qu'une collecte de données fiables peut favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes?

Mise en contexte

Sous l'œil de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS), l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) a publié en février 2015 son rapport de recherche *Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*. Dans ce document, l'IRIS donne une définition bien précise de l'ADS :

L'ADS est un processus favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions des instances décisionnelles de la société sur le plan local, régional et national. Elle a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet à l'intention des citoyennes et des citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. Elle s'effectue au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi d'un projet. Dans certaines situations, l'ADS mènera à l'offre de mesures différentes aux femmes et aux hommes en vue de réduire les inégalités. Sa finalité est d'atteindre une égalité de fait¹.

Pour la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), l'égalité est une valeur importante et, comme elle compte plus de 75 % (77,3 %) de membres femmes, l'analyse différenciée selon les sexes est donc un outil pertinent pour l'atteinte d'une représentation proportionnelle des femmes et des hommes membres dans ses instances et répondre aux besoins spécifiques des femmes pour favoriser et maintenir leur implication dans la vie politique de la Centrale.

Démarche à suivre

Il est important de noter que de réaliser l'activité 4 Intégration des mesures avant l'activité 5 est un bon moyen de se remémorer les mesures existantes dans le Programme d'accès à l'égalité syndicale (PAES) de la CSQ.

L'activité 5 vise à faire le portrait et l'analyse de votre organisation. Dans un premier temps, nous vous invitons à remplir le questionnaire de l'activité avec les membres de l'exécutif de votre organisation. Ce questionnaire permettra de recueillir des informations sur lesquelles vous pourrez vous appuyer pour faire l'ADS de votre organisation. Ainsi, advenant que vous constatiez que des données quantitatives ou qualitatives sont manquantes, comment ferez-vous pour les obtenir et ainsi remplir le tableau? Vous pourrez tout mettre en œuvre pour consulter vos membres et pour recueillir les informations nécessaires à l'analyse.

¹ COUTURIER, Eve-Lyne, et Simon TREMBLAY-PEPIN (2015). *Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*, [En ligne], Montréal, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (février), p. 35. [cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Femmes_et_austerite_WEB.pdf].

Analyse des résultats

À partir de ce questionnaire, il vous a été possible de faire le portrait de votre organisation syndicale. Prenez le temps d'analyser vos données, de voir quelles sont les actions ayant donné de bons résultats et quels sont les aspects nécessitant davantage d'actions pour réduire, voire éliminer, les inégalités de sexe. N'oubliez pas que l'objectif final est d'atteindre une égalité de fait, une représentation proportionnelle des femmes et des hommes à tous les paliers de la Centrale. L'analyse selon les sexes ainsi qu'un programme d'accès à l'égalité syndicale sont importants pour permettre aux femmes d'atteindre une représentation équivalente à leur proportion dans le nombre de membres au sein des comités et des instances politiques. C'est pourquoi nous invitons les fédérations et les syndicats affiliés à mettre en œuvre un programme d'accès à l'égalité syndicale. Les mesures de redressement, les mesures de soutien et les mesures d'égalité des chances qui se retrouvent dans le PAES de la CSQ sont des correctifs aux obstacles qui éloignent les femmes du syndicalisme.

Les valeurs d'égalité que la CSQ soutient exigent que les femmes et les hommes puissent contribuer également à la vie syndicale de notre organisation, et c'est ce que propose le PAES. Un plus grand nombre de femmes engagées dans les structures décisionnelles, ce n'est pas une utopie! Il s'agit d'un objectif accessible pour une organisation démocratique et progressiste. Il importe de prendre en compte la réalité des femmes et de mettre en place des mesures afin qu'elles puissent :

- S'engager concrètement à améliorer les conditions de vie et de travail de la majorité;
 - Participer activement aux débats qui traversent notre centrale et contribuer à mettre en œuvre les grandes orientations guidant notre action syndicale;
 - Porter la parole des femmes dans la diversité;
 - Resserrer les liens entre le mouvement des femmes et le mouvement syndical;
 - Vivre la force de la solidarité avec des femmes d'ici et d'ailleurs.
-

Un portrait et une analyse pour l'égalité

Nom du syndicat	
Nom de la fédération	
Pourcentage de femmes	

Partie I

Portrait de mon syndicat

Dans cette section, nous vous demandons de remplir le tableau suivant en fonction des groupes-cibles faisant partie de votre organisation locale. Le but de l'exercice est de réfléchir à la représentation des femmes dans nos milieux. N'hésitez pas à y ajouter des comités ou des instances de votre organisation, si nécessaire.

Groupe-cible	Total des membres	Nombre de femmes	% de femmes
Membres			
Déléguées et délégués			
Conseil d'administration (CA) ou l'équivalent			
Conseil exécutif (CE) ou l'équivalent			
Comité de la condition des femmes (CCF)			
Comité d'élection			
Assemblée générale			

Partie II**Représentation des femmes de mon syndicat local dans les instances fédératives et celles de la CSQ**

Dans cette section, nous souhaitons réfléchir à la participation des femmes composant votre délégation dans les instances de la Centrale et de la fédération. Est-elle proportionnelle au nombre de femmes que nous représentons?

Si des instances ne se trouvent pas dans le tableau, n'hésitez pas à utiliser les cases vides pour y indiquer la recension de votre participation.

Instance	Total des présences	Nombre de femmes	% de femmes
Conseil général (CG)			
Conseil général des négociations (CGN)			
Conseil fédéral (CF)			
Conseil fédéral national (CFN)			
Congrès de fédération			
Congrès de la CSQ			
Assemblée générale			

Partie III

Programme d'accès à l'égalité syndicale (PAES)

Le programme d'accès à l'égalité syndicale représente une série de mesures qui vise l'atteinte d'une égalité de fait ainsi qu'une représentation proportionnelle femmes-hommes dans nos milieux. Cette partie vous amène à réfléchir sur les mesures instaurées au niveau local en soutien à l'atteinte de cet objectif.

1 Avez-vous un PAES dans votre syndicat?

Oui Non

Si non, est-ce que vous utilisez le PAES de la Centrale?

Oui Non

2 Quelles mesures utilisez-vous pour faciliter la représentation des femmes dans votre structure?

3 Quelles actions sont prises pour valider que les mesures sont adéquates et qu'elles répondent aux besoins des femmes de votre organisation?

4 Avez-vous un comité de la condition des femmes (CCF)?

Oui Non

Si non, avez-vous une répondante?

Oui Non

Si vous avez un CCF, a-t-il un budget de fonctionnement en dehors de la participation aux réseaux de la condition des femmes?

Oui Non

5 À combien de réseaux de la condition des femmes de la CSQ participe votre organisation annuellement?

Aucun 1 réseau 2 réseaux 3 réseaux

6 Combien de femmes participent, en moyenne, aux réseaux de la CSQ?

_____ participantes

7 Quels moyens sont mis en place pour transmettre les actions et les informations du comité de la condition des femmes de la CSQ?

8 Aux assemblées, lors de la formation des différents comités, est-ce que la présidence d'assemblée et le comité exécutif rappellent le PAES ou les mesures mises en place pour favoriser la participation des femmes?

Toujours Souvent Rarement Jamais

9 Avez-vous un point « condition des femmes » lors de vos réunions ou de vos activités syndicales de déléguées et/ou de vos assemblées générales?

Toujours Souvent Rarement Jamais

10 Faites-vous, de façon ponctuelle, l'état de la situation pour ce qui est de la représentation des femmes dans votre milieu?

Oui Non

11 Lorsque vous mettez en place des politiques, des actions ou encore des projets, est-ce que vous réfléchissez à leurs effets sur l'accessibilité et l'adhésion des femmes de votre organisation?

Oui Non

Partie IV

Analyse des résultats

1 Est-ce que la représentation des femmes, dans chacun des groupes-cibles de mon syndicat local, est proportionnelle au pourcentage de femmes que nous représentons? (Reportez-vous aux données recensées à la partie I de ce questionnaire.)

Oui Non

2 Est-ce que la représentation des femmes, dans les instances fédératives et celles de la CSQ, est proportionnelle au pourcentage de femmes que nous représentons? (Reportez-vous aux données recensées à la partie II de ce questionnaire.)

Oui Non

3 Dans les mesures que vous avez déjà mises en place, quelles sont celles qui, selon vous, soutiennent le plus la participation des femmes à la vie syndicale, actuellement?

4 Si vous avez répondu par la négative à une ou aux deux questions précédentes, quels sont, selon vous, les freins à l'implication des femmes dans votre organisation?

5 En fonction des réponses que vous avez données à la partie III, quelles seraient, selon vous, les mesures à mettre en place dans votre organisation pour soutenir l'atteinte d'une représentation proportionnelle?

6 Est-ce que le PAES de votre organisation prévoit des moyens pour soutenir les femmes dans leur implication, en fonction des freins que vous avez énoncés à la question 4, de la présente partie?

Si vous n'avez pas de PAES, croyez-vous qu'un tel programme pourrait offrir des moyens de palier à ces freins?

Oui Non

7 Quelles mesures pourraient être mises en place par votre organisation pour l'atteinte d'une représentation proportionnelle dans vos groupes-cibles locaux, les instances fédératives et celles de la CSQ? (Vous pouvez utiliser le PAES de la CSQ pour vous guider dans l'élaboration de vos mesures.)

Cet exercice vous a permis d'entamer le processus de l'analyse différenciée selon les sexes en dressant le portrait de votre organisation syndicale. Nous vous invitons à poursuivre votre réflexion par divers moyens au sein de votre organisation. N'oubliez pas que sa finalité est d'atteindre une égalité de fait, une représentation proportionnelle de femmes.

De plus, nous vous invitons à reprendre ces exercices sur une base régulière afin de valider que les mesures mises en place répondent aux besoins de votre milieu et vous permettent d'atteindre l'objectif de représentation proportionnelle des femmes.

Si vous avez besoin d'aide dans votre analyse ou si vous souhaitez nous faire part de votre démarche, n'hésitez pas à communiquer avec le comité de la condition des femmes à conditiondesfemmes@lacsq.org.



**Centrale des syndicats
du Québec**